

## Et d'habitude, en habitude

Vous êtes nombreux à débiter votre vacation avant la prise de service officielle de 6h30. Nous comprenons aisément les raisons qui vous conduisent à le faire et nous saluons ici votre courage qui prouve que la volonté de bien faire votre travail est forte. **Cependant la CFDT se doit de vous alerter sur les conséquences sans chercher à culpabiliser qui que ce soit.**

### ♦ Des risques non négligeables !...

Que ferait selon vous la poste si vous étiez victime d'un accident du travail en dehors de vos heures légales ? Ou que ferait la Poste si vous étiez victime d'un accident de la route en dehors de l'horaire considéré comme étant celui de votre trajet pour venir travailler ? **Ces questions doivent se poser car dans ces deux cas précis, bien qu'éventuels, rien ne permet de penser que La Poste prendrait le risque d'assumer des responsabilités qui légalement ne sont pas les siennes.**

### ♦ Cette habitude est pénalisante

Lors des entretiens d'appréciation certains de vos collègues prenant leur service aux heures officielles se sont vus pénalisés sur le critère coupage piquage. L'appréciateur prenant en référence la quantité de courrier coupée par des agents arrivant avant 6h30. L'habitude prise par certains devient pénalisante pour les autres qui se voient montrés du doigt par nos hautes sphères. **Quel beau rôle pour la direction qui culpabilise et divise son personnel !**

### ♦ Cette pratique remet en cause la prise de service des facteurs

Vous le savez, La Poste réorganise, en moyenne tous les 2 ans, ses bureaux de distribution parisiens. Pour preuve Paris 19 est actuellement sur le gril. Après la mise en place de la tournée unique sur ce bureau en 2004, La Poste réorganise une nouvelle fois l'ensemble de la distribution. Tous les régimes de travail sont modifiés. Et on voit apparaître le scénario dit « scénario Paris 17 » basé sur le système du 2/3, 1/3. Deux tiers du personnel en samedi sur deux et un tiers du personnel du mardi au samedi.

Or, si vous avez eu la chance de bénéficier d'une harmonisation des prises de service à la piétonne (6h30 pour tous les quartiers), c'est loin d'être le cas pour vos collègues du 19<sup>ème</sup> arrondissement.

Seuls les quartiers 11 et 31 débiteront leur vacation à 6h30. Pour les autres, les quartiers 21, ils devront prendre leur service à 6h10.

Lorsque la CFDT, mais aussi l'ensemble des organisations syndicales dénoncent ce système qui n'est pas fait avec équité, la Poste nous répond « non négociable ». Elle dit d'ailleurs ne pas comprendre où est le problème puisque de nombreux facteurs anticipent leur prise de service et commencent donc déjà avant 6h30.

**Ainsi les raisons pour remettre en cause la prise de service des facteurs sur Paris sont déjà toutes trouvées.**

**Mais qu'arrivera-t-il aux collègues qui, domiciliés en banlieue, ne pourront pas arriver à 6h ou 6h10. Seront-ils passibles de sanctions ?**

### ♦ Cette habitude permet à La Poste d'anticiper les reprises d'emplois

Ce n'est plus un secret, à chaque réorganisation La Poste cherche à faire des gains de productivité tout en réduisant ses charges. Pour cela, elle met à plat ses organisations afin de les étudier minutieusement. Tout est décortiqué et analysé.

Mais surtout, La poste recalcule la durée réelle hebdomadaire moyenne de travail. Pour faire ce calcul, elle s'appuie sur l'heure de rentrée des facteurs (rendus des comptes en cabine) et l'heure officielle de prise de service (6h30).

**Si anticiper la prise de service de 6h30 vous permet d'être à jour sur votre quartier mais aussi de rentrer plus tôt chez vous, cette habitude fait la part belle à La poste.** Et oui, car en faisant ainsi, vous réduisez (c'est mathématique) considérablement la durée hebdomadaire moyenne de travail qui sera prise en référence. La Poste pourra donc très facilement avoir une photographie des futures reprises d'emplois qu'elle fera à la prochaine réorganisation.

### ♦ En conclusion : attention, danger !

**En voulant bien faire son travail, et venir avant une prise de service officielle on scie la branche sur laquelle on est assis !**

**Nous vous le disions dans nos tracts au moment de la réorganisation de 2005 « une réorganisation ne s'arrête pas à sa mise en place ». Pour preuve des ajustements sur certains quartiers ont été effectués en septembre 2005, soit 5 mois après !...**

**Ces derniers temps, de nouveaux dysfonctionnements apparaissent et vous avez été nombreux à vous en plaindre, notamment au niveau de la charge de travail, le volant de remplacement, etc...**

**La CFDT continuera d'agir sur vos conditions de travail afin d'améliorer votre qualité de vie à Paris 17.**

**Il n'y a pas de fatalité. Chaque acteur a un rôle à jouer.**

**Pour la CFDT le développement des entreprises doit passer par l'amélioration des conditions de vie au travail.**

**Faîtes nous confiance, nous y veillerons !!!**